

## SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

-----

L'an 2024, le 2 Avril, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

**Date de convocation** : 3 Avril 2024

**Présents** : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine  
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, POUSSE Pascal, BELLANGER  
Roland, LE MENER François, GAULT Jean-Philippe, RHENY Raymond,  
BISSON Grégory, ZAARAOUI Omar, POUSSE Olivier

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mr POUSSE Pascal

-----  
Monsieur Le Maire ouvre la séance.

### **2024-019 - Approbation compte administratif budget commune 2023**

Monsieur François BORDE, présente le compte administratif de l'année 2023 qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Recettes	2 021 313,40 €
- Dépenses	601 037,68 €
- Soit un excédent de	1 420 275,72 €
<u>Section d'Investissement</u>	
- Recettes	1 400 174,67 €
- Dépenses	407 553,32 €
- Soit un excédent de	992 621,35 €

Hors de la présence de Monsieur François BORDE, Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Madame FORTIN Colette, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget commune 2023.

### **2024-020 - Approbation compte de gestion budget commune 2023**

Mr BORDE précise qu'à présent on va approuver le compte de la trésorerie.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats de la comptabilité du receveur sont conformes à ceux de l'ordonnateur, en tenant compte des écarts de conversion en Euros en accord avec la Trésorerie de Blois Agglomération

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2024-021 - Affectation du résultat d'exploitation commune 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

- constate que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	1 420 275,72 €
- un excédent cumulé d'investissement de	992 621,35 €
- un solde de restes à réaliser négatif de	0,00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire cumulé comme suit :

\* affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement (ligne 002) 1 420 275,72 Euros

\* affectation de l'excédent cumulé d'investissement (ligne 001) 992 621,35 Euros

### **2024-022 - Approbation compte administratif budget annexe Lotissement Les Coulisses 2023**

Monsieur François BORDE, présente le compte administratif de l'année 2023 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes

0,31 €

- Dépenses	123 916,50 €
- Soit un déficit de	123 916,19 €

Section d'Investissement

- Recettes	77 397,94 €
- Dépenses	150 000,00 €
- Soit un déficit de	72 602,06 €

Hors de la présence de Monsieur François BORDE, Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Madame FORTIN Colette, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget annexe Lotissement Les Coulisses 2023.

**2024-023 - Approbation compte de gestion budget annexe Lotissement Les Coulisses 2023**

Mr BORDE précise qu'à présent on va approuver le compte de la trésorerie.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats de la comptabilité du receveur sont conformes à ceux de l'ordonnateur, en tenant compte des écarts de conversion en Euros en accord avec la Trésorerie de Blois Agglomération

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2024-024 - Taux des taxes 2024**

Monsieur le Maire propose aux membres présents de fixer le taux des taxes de l'année 2023. Les taux n'ont pas été modifié depuis des années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux de 4 % comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2024</u>
-Taxe foncière (bâti)	40,99 %	42,63 %
-Taxe foncière (non bâti)	34,37 %	35,74 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires)	11.15 %	11,60 %

#### **2024-025 - Budget primitif commune 2024**

Mr BORDE présente le budget primitif à l'ensemble du conseil réalisé lors des différentes commissions finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif (Commune) 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- 2 245 750,72 € pour la section de fonctionnement
- 1 950 078,00 € pour la section d'investissement

#### **2024-026 - Budget primitif 2024 annexe Lotissement Les Coulisses**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2024 – Budget annexe lotissement Les Coulisses, comme suit :

##### Section de fonctionnement

- Recettes 213 747,26 €
- Dépenses 209 990,74 €

##### Section d'investissement

- Recettes 212 181,65 €
- Dépenses 212 181,65 €

#### **2024-027 - Groupes – Fête de la Musique – 15 Juin 2024**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr LE MENER pour la présentation des Groupes pour la Fête de la Musique.

Monsieur LE MENER informe qu'il a contacté les groupes suivants :

- WOUAHZIF pour un montant de 1100 €
- SABAN SHUKAR QUARTET pour un montant de 820 €
- LES POUSSÉS D'ÉPINE pour un montant de 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les groupes suivants :

- WOUAHZIF pour un montant de 1100 €
- SABAN SHUKAR QUARTET pour un montant de 820 €
- LES POUSES D'EPINE pour un montant de 300 €
- et autorise Mr le Maire à signer les contrats.

### **2024-028 - Tarif Spectacle « Clé des Chants »**

Monsieur le Maire informe que Mr LE MENER souhaite faire venir l'artiste Vincent Dubois cette année et qu'il convient d'en fixer le prix des places.

Mr LE MENER prend la parole et informe que l'artiste Vincent Dubois sera présent le Vendredi 20 Septembre 2024. Il propose de mettre en place les tarifs suivants : 15 € Adultes et 10 € tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi) et 8 € Enfants – de 15 ans sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de mettre en place les tarifs suivants : 15 € Adultes et 10 € tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi) et 8 € Enfants – de 15 ans sur présentation d'un justificatif et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **2024-029 - Bail emphytéotique 3F - parcelle AE 200 – chemin des Coulisses**

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de régulariser un bail emphytéotique au profit de la Société 3F, sur la parcelle AE 200 appartenant à la commune avec constitution de servitudes de passage sur et sous la parcelle AE 196, pour la durée du bail.

La Société 3F souhaite utiliser ledit terrain aux fins de construction pour elle-même, d'un bâtiment qu'elle mettra à la disposition de l'exploitant ou à toute société exploitante de son choix, à titre gratuit et qui deviendra la propriété de la Commune sans indemnité, à l'issue du bail et sur lequel elle installera et exploitera une mini-crèche et des logements.

Ce bail sera conclu pour une durée de 66 années entières et consécutives et moyennant une redevance annuelle de 1 euro non révisable.

Une copie du projet du bail emphytéotique a été mise à la disposition des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de régulariser au profit de la société 3F, un bail emphytéotique pour une durée de 66 années entières et consécutives sur la parcelle AE 200 appartenant à la commune avec constitution de servitudes de passage sur et sous la parcelle AE 196, pour la durée du bail, moyennant une redevance annuelle de 1 euro non révisable.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toute acte notarié nécessaire à la régularisation du bail emphytéotique et à la constitution des servitudes.
- Précise que les frais d'établissement des actes seront à la charge de la Société 3F.

### **2024-030 - Nomination de titulaires et suppléants SICOM 41**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut nommer 2 titulaires et 2 Suppléants pour le SICOM 41. Monsieur le maire demande qui souhaite se présenter.

Mrs BORDE François et LE MENER François se présentent pour être titulaire

Mr POUSSE Pascal et Mme CHARDON Catherine se présentent pour être suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

Titulaires : - Mr BORDE François

- Mr LE MENER François

Suppléants : - Mme CHARDON Catherine

- Mr POUSSE Pascal

- Divers

Monsieur LE MENER François informe qu'il va demander à La Chalancoeur pour faire la buvette lors du spectacle de Vincent DUBOIS le 20 Septembre 2024.

Monsieur le Maire informe que le festival de Montoire aura lieu le 8 Août. Le groupe représentera la Bolivie.